

République Française
Département de la Nièvre
Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 16/02/2024
Date d'affichage : 16/02/2024
Nombre de membres afférents au
conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M Renaud, Mmes Boulogne, Ouvry, M. Marasi, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Mmes Colonel, Guillaume, M. Gabez, Mmes Tabbagh Gruau, Pabiot, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Leclerc, MM Boucher Baudard, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Bonnet à Mme Tabbagh Grau, M. Reby à Mme Leroy, M. Blandin à M. Ponsonnaille, Mme Quillier à M. Veneau, Mme Borel à M. Boujlilat.

Secrétaire de séance : M. Cassera.

Effectifs	23
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	6

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Nièvre (CIDFF58).

Vu, les articles L 2313 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le vote du Budget Primitif 2024 interviendra en avril 2024 ;

Considérant la demande d'une subvention complémentaire formulée par l'association, au regard des différentes permanences qui seront tenues au titre de l'année 2024.

Il est décidé d'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 € au bénéfice du CIDFF58.

Les crédits sont prévus au - chapitre 65 - nature 65748, du Budget principal 2024 ;

Unanimité

Pour extrait conforme :
Le Président de séance,

